

Habitat indigne



V6 07032024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Habitat indigne

Pour qui ?

Tout locataire résidant sur la commune rencontrant des désordres dans son logement : nuisances, humidité, moisissures, nuisibles,...

Pourquoi ?

- Lutter contre l'habitat indigne
- Respecter le règlement sanitaire départemental

Où ?

Service Habitat
2^{ème} étage
Maison des services
4 Bd du Docteur Minet
13140 MIRAMAS

Tél : 08000 13140

Mail : habitat@mairie-miramas.fr

Quand ?

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de **8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**,
mardi de **12h à 18h**

Comment ?

→ **Signalement à faire sur internet :**

<https://habitatindigne13.histologe.fr/>

- ✕ Aide numérique : France Services
MAISON DES SERVICES

→ **Informations et demandes de renseignements**

- À l'accueil
- Par téléphone
- Par mail
- Sur www.miramas.fr

Coût ?

Gratuit

Délais ?

Prise en compte du signalement sous
7 jours

Traitement de la demande sous 15 jours



Ville de Miramas

www.miramas.fr